



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **29 JUIL. 2026**

**Note de saisine à l'attention de
Monsieur Michel DUBOIS
Directeur de l'Office français de l'intégrité scientifique**

Objet : Systèmes d'intelligence artificielle en recherche scientifique : enjeux d'intégrité scientifique

La recherche scientifique correspond à la production de connaissances, l'élaboration de théories et le développement d'applications. Elle repose sur des activités multiples : réflexion, observation, expérimentation, analyse de données et de documents ainsi que la classification des phénomènes étudiés. Ces activités ont toujours évolué au gré des instruments scientifiques disponibles et peuvent aujourd'hui s'appuyer sur des moyens numériques tels que la simulation informatique, l'exploration statistique et algorithmique de données ou les systèmes dits d'intelligence artificielle.

La disponibilité sans précédent de moyens de traitement d'informations décuple pour chaque chercheur ses capacités de production et d'analyse de connaissances. En particulier, les usages de systèmes d'intelligence artificielle, qu'ils soient prédictifs ou génératifs, sont susceptibles de transformer la manière de conduire les recherches, en permettant par exemple de formuler des hypothèses, d'analyser des corpus, d'exploiter de grands volumes de données, d'automatiser certaines tâches ou d'accélérer la diffusion des résultats.

Les principes, les règles, les valeurs et les obligations qui caractérisent l'intégrité scientifique — fiabilité, honnêteté, transparence, traçabilité, responsabilité dans la production, la présentation et la diffusion des résultats — peuvent entrer en tension ou être fragilisés par les usages, déclarés ou non, des systèmes d'intelligence artificielle. C'est la manière même dont les connaissances sont produites, attribuées, vérifiées et évaluées qui évolue sous l'effet de ces innovations technologiques, avec de potentiels impacts sur la qualité des productions scientifiques, sur la capacité d'innovation, sur la souveraineté et plus largement sur la confiance accordée à la science par l'opinion publique.

.../...

On assiste par exemple, à l'échelle des éditeurs scientifique, à une augmentation considérable du nombre des soumissions d'articles, à une saturation croissante de leurs capacités d'évaluation, à une difficulté réelle de distinguer les « vrais » articles des articles générés artificiellement, avec des conséquences sur la construction des savoirs, l'attribution des contributions aux auteurs, les impacts environnementaux et les enjeux de souveraineté sous-jacents. Ces évolutions soulèvent des questions concrètes pour l'intégrité scientifique : risques de fabrication ou de falsification de résultats, responsabilité des auteurs, transparence des méthodes, attribution des contributions, protection des données, reproductibilité, traçabilité des usages de l'IA dans l'évaluation par les pairs.

Dans ce contexte, et dans la continuité de la note de l'Ofis de 2024 et du colloque de l'Ofis de 2025, je vous demande de poursuivre l'analyse de l'impact de l'usage des intelligences artificielles dans la recherche sur l'intégrité scientifique, aussi bien pour les systèmes prédictifs que génératifs. Vous examinerez en particulier les conditions dans lesquelles ces outils peuvent être utilisés sans fragiliser les principes d'honnêteté, de transparence, de responsabilité, de traçabilité et de fiabilité qui fondent la démarche scientifique.

Je vous invite, pour conduire ces travaux, à associer les acteurs compétents de l'intégrité scientifique, les référents intégrité scientifique des établissements, ainsi que, le cas échéant, les comités d'éthique concernés, afin de prendre en compte la diversité des pratiques selon les disciplines et les contextes de recherche.

En parallèle, je saisis le Comité consultatif national d'éthique du numérique, afin qu'il étudie les questions d'éthique liées aux usages massifs en recherche scientifique de systèmes d'intelligence artificielle. Ces deux missions devront s'articuler et se nourrir mutuellement : la réflexion éthique doit permettre d'éclairer les principes, tandis que l'approche par l'intégrité scientifique pourra contribuer à leur traduction opérationnelle dans les pratiques de recherche.

Je souhaiterais que l'Office français de l'intégrité scientifique me remette ses conclusions d'ici février 2027.



Philippe BAPTISTE